

Le président de Paris 2 « assume » le recours contre le nom Université de Paris et appelle au dialogue

« J'assume d'avoir poursuivi le recours contre l'attribution du nom "Université de Paris" à l'établissement né de la fusion Paris-Descartes/Paris-Diderot, initié par mon prédécesseur ([Guillaume Leyte](#)) », déclare [Stéphane Braconnier](#), président de Paris 2 - Panthéon Assas à News Tank, le 05/01/2022.

« Le Conseil d'État a procédé par son arrêt à une clarification sur un terrain historique et académique. Il faut s'en réjouir ! C'est un soulagement sur une question d'intérêt général pour le monde universitaire — à savoir jusqu'où peut-on aller dans l'usage de telle ou telle dénomination ? — et c'est la raison pour laquelle j'ai persisté dans ce recours », ajoute-t-il.

Le Conseil d'État a en effet annulé le décret portant création d'Université de Paris et approbation de ses statuts, « en tant qu'il confère à l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental qu'il crée la dénomination "Université de Paris" », dans un arrêt rendu le 29/12/2021.

« J'ai eu tous les interlocuteurs de l'enseignement supérieur, parisiens et nationaux, au téléphone ces derniers jours : ministère, [Christine Clerici](#) [présidente d'Université de Paris], CPU... Je suis resté vraiment très ouvert », indique Stéphane Braconnier.

S'il estime que la réaction du Mesri et d'Université de Paris, annonçant un travail sur le nom de l'établissement, est « restée neutre », il juge « disproportionné » le communiqué de l'association [Udice](#) évoquant un « effet délétère » de la décision du Conseil d'État.

« La nécessité du dialogue »

« Mon objectif n'est pas de mettre de l'huile sur le feu, bien au contraire, et je trouve la réaction d'Udice inadaptée au besoin et à la nécessité d'un dialogue », indique Stéphane Braconnier à News Tank.

« L'une des raisons de cette décision du Conseil d'État, c'est l'insuffisance du dialogue en amont », ajoute le président de Paris 2.

Lui-même n'a pas été impliqué dans les débats qui ont précédé le choix du nom Université de Paris pour le nouvel établissement fusionné. « Mais il y a eu un [CA](#) de la Chancellerie de Paris épique, en mars 2018, durant lequel plusieurs présidents et présidentes parisiens et franciliens sont intervenus pour critiquer ce choix », évoque-t-il. « Il devait y avoir une commission de réflexion qui ne s'est jamais réunie. »

« Tout le monde gagnera à ce qu'il y ait une discussion assez ouverte. Le ministère et le rectorat ont une vraie volonté d'apaiser les choses, de mon côté je suis apaisé depuis le début », conclut le président.

Stéphane Braconnier précise qu'une action judiciaire pour usage abusif de la marque reste en cours, « dans l'attente de la position de l'ex-Université de Paris ».